

## BULLETIN ARBORICULTURE FRUITIÈRE

Bulletin arboriculteur – 23 avril 2024

**PÊCHER, ABRICOTIER** : Oïdium, Monilia, TOP, Puceron

**CERISIER** : Puceron, D. suzukii, Cylindrosporiose

**PRUNIER** : Phytote

**POMMIER, POIRIER** : Tavelure, Oïdium

**POMMIER, POIRIER** : Pucerons, Carpo

**POMMIER** : Maitrise de la charge

**KIWI** : Chlorose

**TOUTES ESPÈCES** : Gel, Irrigation

### ➤ TOUTES ESPÈCES : Point gel

Depuis vendredi 19, les matinées de gelées se succèdent. Sur les parcelles non protégées, on observe des dégâts sur fruits, quelle que soit l'espèce, mais concentrés dans le bas des arbres du fait des températures qui restent proches des seuils critiques. A l'exception des kiwis, où des pertes sont d'ores et déjà attendues, il est actuellement difficile d'estimer l'impact sur la production.

### ➤ PÊCHER, ABRICOTIER : Oïdium

La période à risque est toujours en cours. Tous les 12 jours, appliquez un produit à base de soufre <sup>AB</sup>. En **agriculture biologique**, la stratégie est identique.

### ➤ PÊCHER : MONILIA

On observe de très nombreux rameaux desséchés, liés à une forte pression durant la floraison. Dans la mesure du possible, profitez de l'éclaircissage pour éliminer les organes contaminés.

### ➤ CERISIER : Maladies du feuillage

Débutez la protection préventive avant les prochaines pluies.

- Alcoban ou Delan WG (dithianon) à 0.7 kg/ha (38 ou 46 €/ha, max 2 traitements/an, non mélangeable, dar = 21j)
- Syllit Max (dodine) à 1.25 l/ha (35 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 14j)

En **agriculture biologique**, positionnez des applications à 100 g/ha de cuivre métal.

## ➤ PÊCHER, ABRICOTIER : Tordeuse Orientale du Pêcher

Dans toutes les parcelles, y compris celles avec confusion sexuelle, positionnez une application avant le 2 mai, en privilégiant le Coragen (rynaxypyr) à 0.175 l/ha (60 €/ha, max 1 traitement/an).

En **agriculture biologique**, renouvelez régulièrement la Carpovirusine EVO 2 (virus de la granulose) à 1 l/ha (52 €/ha, max 10 traitements/an).

## ➤ PRUNIER : Phytopte à galles

La migration a débuté. Sur les parcelles très infestées l'année dernière, en conventionnel comme en **agriculture biologique**, positionnez une application de soufre <sup>AB</sup>, à raison de 7.5 kg/ha.

## ➤ PÊCHER, CERISIER : Pucerons

Dès l'apparition des premiers foyers, intervenez avec du Movento (spirotétramat) à 1.5 l/ha (178 €/ha, max 2 traitements/an, H361fd).

En **agriculture biologique**, Le Neemazal TS <sup>AB</sup> (azadirachtine) a une dérogation jusqu'au 29 juin, à raison de 3 l/ha (max 1 traitement/an en pêcher et 2 en cerisier). Il est à utiliser seul.

## ➤ CERISIER : Drosophila suzukii

La lutte préventive doit débuter au début de la véraison des variétés et consiste à positionner au moins 2 applications avant la récolte.

- Lambdastar ou Karaté zéon (lambda cyhalothrine) à 0.11 l/ha (8 ou 10 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 7j)
- Deltastar ou Décis protech (deltaméthrine) à 0.83 l/ha (12 ou 14 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 7j)
- Affirm ou Proclaim (emamectine) à 2 kg/ha (65 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 7j)
- Exirel (cyazypyr) à 0.75 l/ha (150 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 3j)

En **agriculture biologique**, seuls les filets insect-proof sont vraiment efficaces. Les filets périphériques et les applications de barrière physique limitent toutefois les populations.

## ➤ POMMIER : Oïdium

Maintenez la lutte préventive. Sur les parcelles à problème récurrent, utilisez des produits systémiques spécifiques (cf. produits bulletin précédent). Sinon, intervenez avec des applications régulières de soufre.

En **agriculture biologique**, utilisez le soufre.

## ➤ POMMIER, POIRIER : Tavelure

Les projections ne sont pas terminées. La lutte préventive doit être maintenue.

- Alcoban ou Delan WG (dithianon) à 0.5 kg/ha (27 ou 33 €/ha, max 6 traitements/an, non mélangeables)
- Delan SC (dithianon) à 0.7 l/ha (35 €/ha, max 6 traitements/an, H351)
- Delan pro (dithianon + KHP) à 2.5 l/ha (44 €/ha, max 6 traitements/an, H351)

En **agriculture biologique**, poursuivez la lutte en associant 1 kg de bouillie bordelaise <sup>AB</sup> à 5 kg/ha de soufre <sup>AB</sup> ou intervenez avec du Curatio (bouillie sulfo calcique) <sup>AB</sup> à 10 l/ha (55 €/ha, max 9 traitements après fleur). Le produit doit être utilisé seul, soit en préventif, soit en stop sur feuillage humide après la pluie.

## ➤ POMMIER : Pucerons cendré et lanigère

Si cela n'a pas été fait, intervenez dès réception avec du Movento (spirotétramat) à 1.9 l/ha (226 €/ha, max 2 traitements/an, H361fd).

En **agriculture biologique**, la vigilance est la même, en utilisant les produits à base d'azadirachtine, sans association, en respectant 1 jour de délai avec des applications de Curatio, de soufre et de cuivre.

- Neemazal TS <sup>AB</sup> à 2 l/ha (max 1 traitement après fleur)
- Oïkos <sup>AB</sup> à 1.5 l/ha (max 1 traitement après fleur)

## ➤ POMMIER, POIRIER : Carpocapse

La confusion sexuelle doit être placée avant le 1<sup>er</sup> mai. La double confusion carpo + tordeuse orientale (type Ginko duo) a dû être positionnée il y a une quinzaine de jours. En revanche, il est possible d'utiliser actuellement des confusions carpo + tordeuses de la pelure (cf. bulletin précédent).

En **agriculture biologique**, la stratégie est identique.

## ➤ POMMIER : Maîtrise de la charge

Les applications se sont décalées, du fait des températures froides peu propices à l'efficacité de la 6BA et au grossissement des fruits. De nombreuses interventions auront lieu en fin de semaine lorsque le risque de gel sera écarté.

## ➤ KIWI : Chlorose

Les excès d'eau de cette sortie d'hiver et les températures fraîches actuelles exacerbent les symptômes de chlorose. N'hésitez pas à appliquer des engrais foliaires à base de fer, y compris en **agriculture biologique**.

## ➤ TOUTES ESPÈCES : Irrigation

Le suivi du bilan hydrique et des sondes dans les parcelles de références du CD31 montrent que le seuil de déclenchement est atteint dans les sols caillouteux peu profonds. Dans ces situations et dans les jeunes plantations, débutez les apports.

Besoins théoriques (ETM = ETR x Kc) en mm entre le 15 et 21 avril :

Kiwi	Pommier	Pêcher	Prunier	Abricotier	Noisette	Amandier
17	17	17	17	10	7	12

En goutte-à-goutte, démarrez avec des apports de 1 mm/j. En aspersion, les apports doivent correspondre à la demande climatique lorsqu'elle est sur frondaison et à 50% de l'ETM, lorsqu'elle est localisée.

	Goutteurs			Micro-asperseurs			Asperseurs		
Densité	4800/ha	1500/ha	2500/ha	5 x 4	5 x 3	5 x 3	21x24	18x20	18x18
Débit	1,6 l/h	4 l/h	1,6 l/h	32 l/h	35 l/h	40 l/h	1,8 m3/h	1,5 m3/h	1,5 m3/h
Pluviométrie en mm/h	0,8	0,6	0,4	1,6	2,3	2,7	3,6	4,2	4,6
<b>Apport max du 22 au 28 avril</b>	<b>1 mm/j</b>			<b>8 mm</b>			<b>15 mm</b>		
<b>Durée max du 22 au 28 avril</b>	<b>1h/j</b>	<b>2h/j</b>	<b>3h/j</b>	<b>5h</b>	<b>3h30</b>	<b>3h</b>	<b>4h</b>	<b>3h30</b>	<b>3h</b>
<b>Apport min du 22 au 28 avril</b>	<b>0</b>			<b>0</b>			<b>0</b>		
<b>Durée min du 22 au 28 avril</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Vos interlocuteurs :

### Conseil départemental de la Haute-Garonne :

Anne Penavayre, conseillère pour l'arboriculture : Tel : 06.29.58.02.17

### Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :

Aymeric Desarnauts et Leslie Quadri

La Chambre d'agriculture de Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambre d'agriculture France (CDAFrance).

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO : [www.occitanie.chambre-agriculture.fr/](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr/)

Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest : <https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-guide-arbo-du-sud-ouest-2023/>

Source tarifs : Coûts 2024 des approvisionnements en arboriculture – Chambre d'agriculture du Vaucluse

UN CONSEIL  
PHYTOPHARMACEUTIQUE  
NEUTRE ET OBJECTIF !

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE  
EN CHARGE DE  
L'AGRICULTURE,  
SOUS LE NUMÉRO  
IF01762

ENGAGEMENT  
DE SERVICE  
SERVICES AUX AGRICULTEURS  
ET ACTEURS DES TERRITOIRES  
REF. 221  
AFNOR CERTIFICATION

[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
Liste des sites certifiés et  
de nos engagements sur  
[www.chambre-agriculture.fr](http://www.chambre-agriculture.fr)